

EDITO

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Je suis ravi de vous retrouver pour cette nouvelle édition du bulletin municipal, qui en quelques années est devenu un incontournable.

La disparition de la taxe d'habitation a sérieusement diminué les recettes de notre budget. Malgré tout, le conseil municipal a souhaité ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière qui aurait eu un impact direct sur votre budget.

De plus, les dotations versées par l'Etat sont malheureusement en baisse chaque année. Il est donc nécessaire d'être très vigilant sur le budget communal notamment sur les dépenses de fonctionnement : par exemple, comme chacun le sait, le prix de l'électricité a considérablement augmenté depuis ces derniers mois, et vous ne vous étonnez donc pas, que suite à une décision municipale, l'éclairage public soit coupé plus tôt que les années précédentes.

Il me paraît important de vous préciser également que de plus en plus de compétences (assainissement, carte nationale d'identité, passeport) nous échappent. Même si je le déplore, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les conserver et ce n'est pourtant pas faute de s'y être essayé.

D'autre part, je me réjouis que nous puissions encore organiser, dans notre commune, avec le concours des bénévoles du comité des Fêtes, un certain nombre de manifestations qui rencontrent un vif succès. Avec le conseil municipal, nous mettons un point d'honneur à mettre en place le repas de nos aînés et l'arbre de Noël des enfants. Nous l'avons fait évoluer depuis quelques années en nous retrouvant dans la salle des fêtes de Villiers-au-Bouin. Je ne doute pas qu'avec la qualité des animations et du repas servi par Jannick BOUREAU, du relais de l'Ardillière, nous aurons dès l'année prochaine, une participation encore plus importante que cette année.

J'adresse enfin mes remerciements aux élus, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'aux associations et bénévoles qui hissent haut et fort les couleurs de notre Commune et les font rayonner au-delà de ses frontières.

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et vous formuler le vœu que 2023 soit pour tous synonyme de santé, joie et réussite. Belles fêtes de fin d'année à tous.

Nicolas VEAUUVY, maire

Le Mot du Maire



INFOS PRATIQUES

AU SOMMAIRE

Infos municipales | P. 6

Vie de la commune | P. 12

Associations | P. 22

Enfance, Jeunesse | P. 25

Vie scolaire | P. 25

Vie scolaire, A.P.E. | P. 29

Santé, Solidarité | P. 33

Organismes | P. 38

Infos diverses | P. 41

Artisans, Commerçants | P. 46



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Vous venez récemment d'élire domicile ? Vous comptez vous installer prochainement ? Bienvenue dans la campagne de Couesmes qui est désormais la vôtre. Espérons que les pages de ce bulletin municipal vous aideront à mieux la découvrir. Et surtout, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Horaires de la mairie

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h | 14h-17h

Mercredi : 8h-12h | 14h-16h30

Vendredi : 8h-12h

Contact : 02 47 24 05 87

Mail : mairiedecouesmes@orange.fr

Site : www.couesmes.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/couesmes.commune.1/>

Monsieur le Maire Nicolas VEAUUVY et le conseil municipal ont le plaisir d'inviter les habitants de Couesmes à la cérémonie des vœux et à partager le verre de l'amitié le :

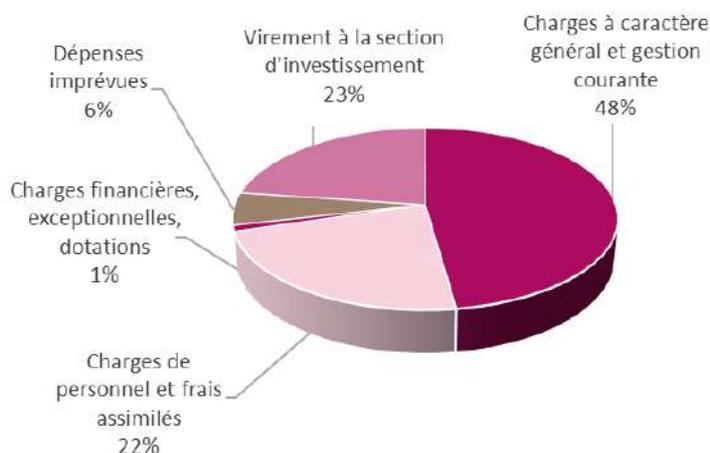
**Samedi 7 Janvier 2023 à 18h00,
salle des associations**



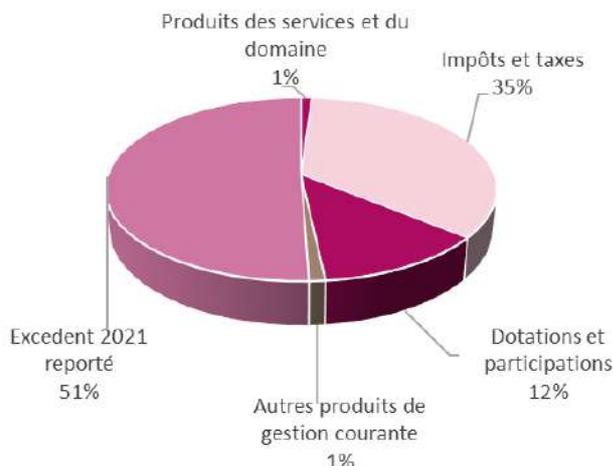
Budget prévisionnel

Le budget 2022 a été voté lors du conseil municipal du 11 avril 2022

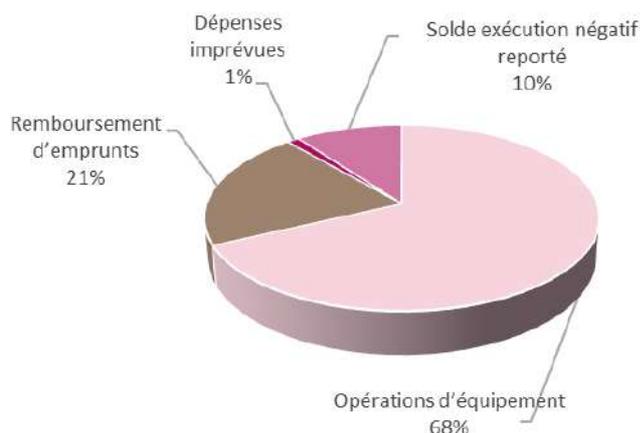
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 457 709€



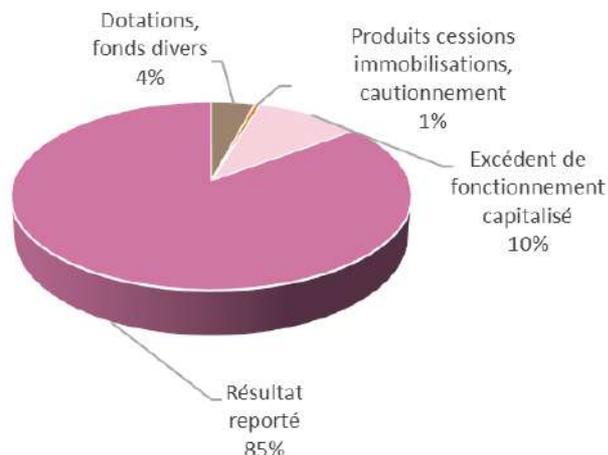
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 457 709€



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 122 203€



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 122 203€



Pour information, à compter du 1er janvier 2024, une nouvelle nomenclature va remplacer celle actuelle. Elle se caractérise par un certain nombre d'évolutions sur les plans budgétaires et comptables. Son objet principal est l'amélioration de la qualité comptable des comptes des collectivités. Notre commune va faire partie des communes qui vont anticiper ce changement : mise en place à compter du 1er janvier 2023.

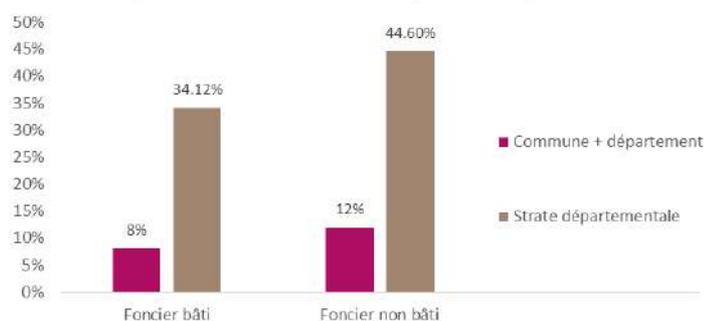
TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal n'a pas augmentés le taux pour l'année 2022, qui sont inchangés depuis 6 ans.

Attention rappel : le taux voté par la commune de la taxe foncière sur les propriétés bâties (8%) s'est additionné au taux départemental (16.48% pour notre territoire).

C'est pour cela que le taux de référence indiqué sur votre avis d'imposition est de 24.48%. Vous n'avez plus qu'une colonne qui regroupe les deux taux additionnés.

Comparaison des taux avec le département pour 2021





REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

La dernière rentrée scolaire à Couesmes a eu lieu en septembre 1990. L'école était située dans la mairie actuelle. C'est Madame GUILLET qui y a enseigné pour la dernière fois.

Pour la rentrée suivante, faute d'effectif suffisant, il a été décidé la fermeture de la classe. Les enfants ont donc été scolarisés à Château la Vallière. Il faut savoir qu'il n'y avait plus, qu'une seule classe qui couvrait toutes les classes.

En septembre 1997, une convention a été signée avec la commune de Château la Vallière pour la création d'un RPI regroupant ainsi les élèves des communes de Château la Vallière, Couesmes, et Brèches. Quelques années plus tard, la commune de Lublé a intégré le RPI.

Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir. Les dépenses sont alors réparties entre les communes au prorata du nombre des élèves par commune.

Pour la rentrée 2021/2022, la commune a versé à Château la Vallière la somme de 49 370€ pour 23 élèves en élémentaire et 14 élèves en maternelle. A savoir que le coût par élève s'élève à 748€ par élève en élémentaire et 2 296€ par élève en maternelle.





CARTE NATIONALE D'IDENTITE | PASSEPORT

QUE SE SOIT POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU UN PASSEPORT

Vous devez prendre RDV dans une mairie équipée d'une station biométrique : Château la Vallière, St Patern Racan, Montval sur Loir, St Cyr sur Loire, Tours, ... ou toutes autres communes agréées limitrophes.

Vous devez dans la mesure du possible faire une pré-demande en ligne pour faciliter l'enregistrement, le jour de votre RDV en mairie : <https://ants.gouv.fr> ou possibilité de remplir le formulaire à la mairie du lieu de RDV.

Vous devez rassembler toutes les pièces à fournir pour impérativement les emporter lors du 1er RDV.
Vous trouverez la liste sur : www.service-public.fr

ATTENTION : les délais d'obtention d'un RDV sont très longs.

Pour information :

- La carte nationale d'identité est valable 10 ans et elle est gratuite.
- Le passeport est valable 10 ans et le coût du timbre fiscal est de 86€

LIVRET DE FAMILLE

le livret de famille est établi et remis par l'officier d'état civil :

- aux époux, lors de la célébration du mariage,
- aux parents, lors de la naissance du premier enfant.

Le livret de famille est un document officiel, vous devez le faire mettre à jour à chaque changement de situation (modification d'état civil, reconnaissance, divorce) et lors du décès d'un des parents ou d'un enfant mineur.

Pour la mise à jour du livret, la délivrance d'un duplicata (perte, vol, séparation) ou un livret de parents non mariés, veuillez-vous adresser à la mairie de votre domicile qui transmettra vos demandes aux mairies concernées.

Certaines mairies ne délivrent plus de duplicata gratuitement.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)

Si votre enfant mineur doit quitter le territoire national, non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, il doit être muni :

- d'une AST, complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

En fonction des exigences des pays, le mineur doit également présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide. L'AST est exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Elle est requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale.

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer en mairie.

L'Autorisation de Sortie du Territoire prend la forme d'un formulaire.

Téléchargez l'autorisation d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Il est à compléter et signer par le titulaire de l'autorité parentale et doit être remis au mineur lors de son voyage.



INFOS MUNICIPALES

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

Les parents mariés n'ont pas de démarche particulière à effectuer pour établir le lien de filiation.

La mère reconnaît son enfant automatiquement lorsqu'elle est citée dans l'acte de naissance. Elle peut cependant choisir de faire une reconnaissance anticipée seule ou avec le père. Si le père non marié avec la mère souhaite reconnaître son enfant, il doit venir en mairie faire une déclaration de reconnaissance. Il s'agit d'une démarche volontaire qui peut être faite avant la naissance de l'enfant, lors de la déclaration de naissance ou ultérieurement.

Attention, si la reconnaissance a lieu après le premier anniversaire de l'enfant, elle ne confèrera pas au père l'exercice de l'autorité parentale. Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour faire cette démarche.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité du père (et/ou de la mère en fonction des situations)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

ATTENTION : les actes d'état civil sont totalement gratuits.

Prenez garde à ne pas vous laisser abuser en cliquant sur des adresses qui vous dirigent vers des services marchands.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et elle doit être faite dans les 5 jours ouvrés qui suivent le jour de la naissance.

Elle est établie à la mairie du lieu de naissance.

La naissance est déclarée par un des parents ou, à défaut, par toute personne ayant assisté à l'accouchement.

Attention, pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut reconnaissance que pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour le père, se référer au paragraphe « reconnaissance d'un enfant »

CHANGEMENT DE NOM

Depuis le 1er juillet 2022, grâce à la loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, une personne peut désormais changer de nom de famille une fois dans sa vie : supprimer et remplacer ou ajouter le nom de famille d'un de ses parents. La demande de changement de nom s'effectue auprès de la mairie du domicile ou du lieu de naissance.

Cette démarche concerne uniquement les personnes majeures et ne peut être réalisée qu'une seule fois. Il s'agit de choisir un nom de famille différent de celui qui a été attribué à la naissance. Le nom choisi peut être uniquement celui de la filiation (doit obligatoirement apparaître dans l'acte de naissance).

Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

CHANGEMENT DE PRÉNOM

La demande de changement de prénom s'effectue auprès de la mairie du domicile ou du lieu de naissance. Cette démarche peut concerner un mineur ou un majeur et ne peut être recevable que sous réserve de l'existence d'un intérêt légitime au changement de prénom.

COPIES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Acte de naissance : il est délivrée par la mairie du lieu de naissance. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint ou partenaire de PACS, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal.

Acte de mariage : il est délivrée par la mairie du lieu de mariage. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal.

Acte de décès : il est délivré par la mairie du lieu de décès ou par la mairie du dernier domicile du défunt. Il peut être demandé par toute personne même sans lien de parenté.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions ont lieu en continu toute l'année jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Les prochaines élections sont les élections sénatoriales en 2023, puis les élections européennes en 2024.

À noter : les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales ont lieu en 2023.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales de sa commune de domicile à partir de l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pièces justificatives pour l'inscription :

- Carte nationale d'identité/passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur (une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, une attestation d'assurance habitation, un avis d'imposition ou certificat de non-imposition, un titre de propriété de moins de 3 mois, une quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois ou un bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois)

Cas particuliers :

- Jeune de 18 ans ou qui va les avoir avant le scrutin : si vous vous êtes fait recenser à Couesmes avant le 1er janvier 2022 vous n'avez rien à faire, vous serez inscrit d'office.
- Jeune de 18 à 26 ans non inscrit d'office qui vit chez ses parents : il faut fournir le justificatif de domicile de l'un des parents, la copie de sa pièce d'identité et la copie du livret de famille (parents et enfant concerné).
- Personne hébergée (autre que jeune de 18 à 26 ans chez ses parents) : vous devez remplir l'attestation d'hébergement, joindre la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif à votre nom (tout courrier qui vous relie à cette adresse sans correspondre à un justificatif de domicile valable)

Vote par procuration :

- Vous ne pouvez pas vous déplacer ou vous serez absent de votre domicile pour une élection ?
- Vous pouvez voter par procuration.
- Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr>

POUR SAVOIR DANS QUELLE COMMUNE VOUS ÊTES INSCRIT(E)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



VIE DE LA COMMUNE



NAISSANCES

*Bienvenue à tous ces jeunes enfants
et nos félicitations aux parents*

Décembre 2021

17 : Garance ELPHEGE

Janvier 2022

16 : Tiago LABBÉ GRENIER

Mars 2022

30 : Judith CAILLEAU

Avril 2022

19 : Loïc PARMENTIER

Août 2022

4 : Baptiste CARTEREAU

Octobre 2022

4 : Kyrian LEVEIL



DÉCÈS

*Nos regrets pour celles et ceux qui
nous ont quittés*

Juin 2022

19 : Annie GIRAULT

29 : Gérard BOURGOIN

CIMETIÈRE

La sépulture dans le cimetière de Couesmes est due :

- aux personnes domiciliées sur la commune
- aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui possèdent une sépulture familiale

Tarifs :

15 ans : 60€ | 30 ans : 100€ |

Caveautin 15 ans : 50€

Dans le courant de l'année 2023, la commune sera dotée d'un jardin du souvenir.



En application de l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée, seuls peuvent figurer sur le bulletin municipal : la naissance des enfants dont les parents en ont expressément donné l'autorisation

Couesmes



Sous l'impulsion de Laurent GAURY, 3ème adjoint, correspondant défense de la Mairie,

le Vendredi 11 novembre 2022,

jour d'anniversaire de l'armistice de 1918, une cérémonie au monument aux morts s'est déroulée à 11h30.

En ce jour de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, un hommage a été rendu aux morts du village et aussi à tous les morts pour la France. A l'issue de son discours le maire accompagné d'enfants a effectué un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

Les habitants de Couesmes venus nombreux se recueillir ont ensuite pu partager un moment de convivialité lors du vin d'honneur servi à la salle des associations.



En présence de l'Adjutant-Chef Jean-Baptiste et le Caporal Flavien





LE RDV MENSUEL CHAQUE 1ER MERCREDI DU MOIS



ATELIERS MANUELS

Sont proposés chaque trimestre avec une petite participation (1 ou 2€) selon l'activité.

INFORMATIONS

Si vous voulez être informés des activités et/ou rejoindre notre dynamique équipe de bénévoles, vous pouvez nous suivre sur FACEBOOK assoetsionjouait ou nous contacter par email : etsionjouait37130@gmail.com

A VOS CALENDRIERS

Tous les 1ers mercredis du mois de 10h à 12h, salle des associations.

Si vous souhaitez recevoir personnellement le programme, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail en contactant directement la mairie.

À découvrir

L'association "Et si on jouait !!" propose depuis 2018 un temps ludothèque à la salle des associations de Couesmes, les mercredis de 10h à 12.

Le **1er mercredi du mois**, Maryline vous accueille autour des jeux pour petits et grands. Jeux de construction et jeux de société adaptés pour les plus petits et jeux de société pour les plus grands. Que vous soyez assistantes maternelles, parents ou seniors, vous trouverez un ou plusieurs jeux qui vous conviendront.

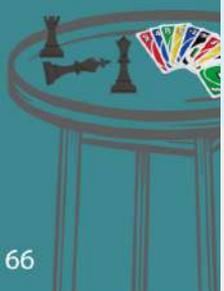
La ludothèque compte plus de 300 jeux, vous pouvez en emprunter en adhérent à l'association.

LES SONTS JEUX ?
 LIEU D'ÉCHANGE & DE PARTAGE

 **ASSOCIATIF**

Ludothèque
 Soirées ludiques
 Expositions
 Concerts
 Ateliers créatifs

assoetsionjouait  06 14 95 47 66





VIE DE LA COMMUNE

BOULANGERIE | PATISSERIE

April, 2022 | Valentin Gombert 02 47 24 96 40



OUVERTURE

Du Mardi au Dimanche
de 7h30 à 12h30

Vente de pains,
viennoiseries, pâtisseries,
sandwichs, épicerie.

Après la fermeture de la boulangerie CHARDRON, les élus ont souhaité maintenir ce commerce de proximité et la boulangerie Gombert de Villiers au Bouin a accepté de faire un dépôt sur notre commune.

Pour cela, la commune a investi dans un chalet en attendant de trouver une solution définitive pour l'installation de ce commerce. Après quelques mois d'ouverture, nous sommes heureux de constater que la population de Couesmes et alentour vient massivement s'approvisionner au chalet, au-delà même de nos estimations les plus optimistes. Cela nous conforte dans l'idée que nous répondons à un réel besoin.

FROMAGER

Octobre, 2022 | Jessy et Laura



**Chaque
vendredi matin
de 8h à 12h,
place de l'Eglise**

Depuis quelques mois, votre fromager est présent sur le parking de l'église, en face du chalet de la boulangerie.

Jessy et Laura, nos voisins de Lublé, ont le plaisir de vous faire découvrir des fromages de toute la France de vache, brebis et chèvre ainsi que du beurre, de la crème fraîche, du fromage blanc et des œufs.



MEDAILLE D'HONNEUR

1992-2022

PHILIPPE HUET

C'est à l'âge de 24 ans, au 1er février 1992 que Philippe prend ses fonctions en tant qu'employé communal à la mairie.

Ce natif de la commune y a également été pompier pendant 7 années, ce qui fait de lui une des personnes les plus connues de notre village.

Cela fait donc 30 ans qu'il effectue efficacement toutes les missions qui lui sont confiées !

De par cette page, nous souhaitons mettre à l'honneur le travail qu'il effectue au quotidien pour que notre commune soit la mieux entretenue possible. Mais aussi remercier son engagement, sa fidélité et son professionnalisme.



Missions :

A lui seul, il doit s'occuper :

- des plantations des fleurs
- du balayage des rues et des trottoirs
- de l'entretien du cimetière
- de la tonte
- de la taille des massifs
- de l'entretien de la station d'épuration
- de l'entretien de la voirie
- du fauchage
- du broyage des haies et des accotements
- de l'entretien du terrain multi-sports et ses abords
- de l'entretien du matériel
- de l'entretien des abords de route et du ramassage des dépôts sauvages

Pas moins de 27 kms de route à entretenir





Coup de projecteur

Un Couesmois à la Diagonale des Fous

Son rêve s'est réalisé, celui de partir à l'île de la Réunion, non pas en dilettante mais pour participer à la diagonale des fous, une course mythique reconnue mondialement comme l'une des plus difficiles.

Elle consiste à courir 169 km avec un dénivelé positif total de 10 000 mètres, en respectant des barrières horaires tout au long du parcours. Les conditions climatiques et géographiques mettent le physique et l'esprit à rude épreuve.



Patrice Viou

féru de course à pied, il a créé en 2004 l'Association « CHATO CAP VTT », afin de réunir aux alentours de Couesmes des adeptes de cette discipline. C'est dans ce cadre que ce jeune vétéran a muri l'ambition de s'inscrire à cette course de FOUS... pour ses 50 ans.

Il s'y est préparé seul pendant un an. Se documentant, il s'est fait son propre entraînement et a fédéré autour de lui une soixantaine de supporters (famille, amis, collègues et clients de la société BARILLET France contreplaqué).

Octobre 2022

Il a pris le **départ le jeudi 20 octobre à 21h30**, en présence de sa compagne et de 2 amis ravitailleurs, qui l'ont soutenu en direct et suivi tout au long de son périple...

Il a **fini la course le dimanche 23 octobre à 9h26** soit après, **59h26 d'efforts et de pugnacité**.

Une belle expérience, qui peut donner des ailes à d'autres quel qu'en soit le domaine. Au-delà de ça, un énorme élan de fraternité et de partage a vu le jour.

Si vous souhaitez découvrir le parcours de la Diagonale des Fous, voici quelques liens que vous pourrez visionner :

<https://youtube.com/watch?v=7aZagVivsWA&feature=share>
<https://youtu.be/eXMzNR8b4Fo>



A Couesmes



Contact : Thierry NOURDIN,
Président | 02 47 29 70 20 |
06 29 24 66 90 |
thierrynourdin@fibrieries.com



Pourquoi la fibre de bois a le vent en poupe

Couesmes (Indre-et-Loire). La Fibrierie de Touraine, spécialisée dans l'emballage à partir de fibre de bois, investira cinq millions d'euros en 2023 pour muscler son appareil de production. Objectif, étendre sa gamme de conditionnement naturel face au plastique et au polystyrène.

La Fibrierie de Touraine a lancé un immense chantier de construction et de rénovation de son usine basée à Couesmes dans le nord-est de l'Indre et Loire. Actuellement installée sur une surface de 1300 m², la société triplera ainsi la superficie de ses bâtiments pour atteindre 4000 m². Elle en profitera pour installer de nouvelles machines défibreuses de bois, en l'occurrence des coiffes de peuplier. Deux nouvelles lignes de production de tapis de fibres de bois seront également ajoutées à la chaîne actuelle. En sortiront des tapis de fonds de caquettes de fruits et légumes, mais aussi de nouveaux produits d'emballage. La mise en service de ce dispositif industriel ultra-moderne est prévue avant l'été 2023. Il représentera au total un investissement de cinq millions d'euros sous forme d'emprunt bancaire et de crédit-bail immobilier. La Fibrierie de Touraine bénéficiera dans ce cadre d'une subvention de 450 000 euros émanant de l'Union européenne. La directive prise par la Commission de Bruxelles et validée en janvier dernier par les 27 états membres, prévoit l'interdiction des emballages en plastique pour le conditionnement de 80 types de fruits et légumes en 2026. Un tremplin pour l'acteur tourangeau.

Fondée en 1938 et reprise en 2020 par Thierry NOURDIN, la Fibrierie de Touraine emploie 10 salariés et constitue l'une des dernières manufactures de fibre de bois en France, alors qu'elles étaient encore une vingtaine dans les années 90. La société, qui prévoit cette année un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros, réalise 70% de ses recettes dans l'emballage alimentaire pour le conditionnement des fruits et légumes. A ce titre, elle compte parmi ses clients notamment les deux principales coopératives maraîchères de l'Ouest de la France, Prince de Bretagne ainsi que Saveol, toutes les deux basées dans le Finistère. La fibre de bois est également utilisée par cinq autres filières. Les parcs animaliers et les zoos, mais aussi l'élevage, s'en servent comme litières. L'ostréiculture garnit également ses bourriches grâce à la fibre de bois. Outre l'amortissement des chocs dans le transport et la prolongation de la vie des fruits, cette matière a en effet pour avantage de présenter un visuel à la fois naturel et qualitatif aux consommateurs.

Futur marché viticole

Le contexte réglementaire et climatique, très favorable aux produits éco-responsables, pousse d'une part La Fibrierie de Touraine à renforcer sa production à destination de ses quelques 700 clients. La montée en puissance de l'outil industriel permettra à l'entreprise d'accroître et de diversifier son offre. Une des nouvelles lignes sera ainsi réservée à la fabrication d'emballages en oeno-fibre pour le conditionnement du vin. La Fibrierie de Touraine, qui développe déjà une gamme à destination des Viticulteurs, lancera l'année prochaine un package complet mixant caisses en bois ou en carton et fibre de bois. L'entreprise tourangelle le présentera au salon Wine Paris en février 2023. Elle envisage par ailleurs de lancer de nouvelles gammes notamment pour les réseaux de distribution logistique, dont le conditionnement est gros consommateur de polystyrène. Enfin, le e-commerce, en croissance à deux chiffres tous les ans, constitue une seconde cible prioritaire de la Fibrierie qui prévoit de doubler son chiffre d'affaires d'ici 2027 à 4,5 millions d'euros.



VIE DE LA COMMUNE



Marina VERDON,
fraîchement arrivée à
Couesmes...

C'est dans un magnifique cadre de travail que j'ai pu lancer mon activité de décoration de panneaux en bois afin de laisser libre cours à ma créativité. Je réalise mes dessins en format digital, et leur donne vie sur des supports en bois au style résolument rustique.

Inspirée par les saisons, je crée des collections thématiques au fil de l'année, notamment pour Halloween et Noël. Je suis très attachée à la Pop Culture, et puise dans ses références pour créer des objets décoratifs uniques.

Vous m'avez peut-être croisée cette année sur le marché de créateur ou celui de Noël de Couesmes, et mes créations sont aussi disponibles sur ma boutique Etsy. www.etsy.com/fr/shop/EchoppeDeLaHulotte.

Retrouvez-moi sur Instagram @echoppedelahulotte", Gaëlle VERDON.



Malorie SCOUPE, prochainement à Couesmes...

Au cours de l'année 2023, un cabinet de naturopathie s'ouvrira dans notre commune. La naturopathie s'inspire de la médecine traditionnelle chinoise par l'approche naturelle de la santé: huiles essentielles, fleurs de bach, relaxation, réflexologie...

Chaque souci a sa solution.

Donc pour éviter ou combattre tous les maux et désagréments du quotidien, Malorie SCOUPE vous attendra à son cabinet qui sera situé au lieu-dit "Le Coudray", à Couesmes.

Plus d'informations dans les mois à venir lors de l'ouverture du cabinet. Surveillez votre boîte à lettres... A la même adresse un gîte ouvrira ses portes pour accueillir les visiteurs de passage pour découvrir notre belle région ou pour rendre visite à leurs proches. En cours de restauration, il comprendra au rez-de-chaussée une pièce à vivre avec cuisine, salle à manger, salon, buanderie et à l'étage trois chambres dont deux avec lits doubles et une avec plusieurs couchages simples pour accueillir les enfants. Nous vous transmettrons les informations utiles ainsi que des photos, à l'ouverture des réservations... Nous vous disons donc à très vite pour de plus amples informations et au plaisir de vous rencontrer dans nos nouvelles activités



Noël

ensemble...



Samedi 3 décembre dans la salle des fêtes de Villiers au Bouin, Monsieur le maire Nicolas VEAUUVY, et des membres du conseil municipal ont accueilli, avec une attention particulière, les aînés de la commune, afin de participer au repas offert par la municipalité.

Le déjeuner, de très grande qualité, comme à l'accoutumé, a été servi par

Jannick BOUREAU et son équipe du Relais de l'Ardillière.

Le magicien Mandragore nous a accompagné durant tout le repas, avec son close-up appelé aussi "magie de proximité".

Sous les yeux attentifs de nos aînés, il a fait de véritables miracles avec des cartes, des bouts de ficelles ou ce qui lui tombait sous la main.



Selon Mandragore, "un homme qui sait rendre heureux avec une simple illusion, est infiniment plus grand que celui qui se désespère à la réalité"



Joyeux Noël



VIE DE LA COMMUNE



A la suite du déjeuner des aînés, la municipalité a accueilli les enfants de la commune âgés de 1 jour à 10 ans, pour fêter ensemble Noël.

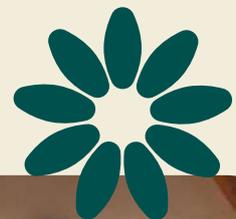
Plus de 50 enfants étaient présents, accompagnés de leur famille, pour assister au spectacle présenté par "Mme GEORGETTE BRIKHOLE", spectacle de contes interactifs avec des sculptures de ballons.

Pendant son spectacle GEORGETTE a raconté son métier et ses voyages, carte à l'appui, à travers des histoires et des contes qui viennent de toutes les parties du monde.

Durant ses histoires, GEORGETTE, a fabriqué de nombreuses figurines avec des ballons pour illustrer ses récits et ses drôles de rencontres. Ballons qui ont été offerts aux enfants.

A l'issue du spectacle, le Père Noël a remis un cadeau à chaque enfant présent.

L'après-midi s'est ensuite terminé par un goûter, agrémenté par les mignardises préparées par la boulangerie Gombert de Villiers-au-Bouin.



Chacun reçoit une invitation pour participer à cette journée que ce soit les petits ou les grands. Si, malheureusement, vous n'avez pas été conviés, c'est que vous n'êtes pas répertorié dans notre fichier. N'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie.

Joyeux Noël



ASSOCIATIONS

A L'ASSO DES CARTES

L'association propose des ateliers créatifs carterie et scrapbooking

un samedi sur deux les semaines paires à la salle des associations à Couesmes, à 14 heures.

Cette association de loisirs créatifs qui a vu le jour en 2012, à l'initiative d'amies animées par une même passion, vous propose de bons moments de partage et de convivialité autour d'une activité créative et divertissante.

Réalisation de cartes personnalisées en toutes occasions.

Mais aussi de boîtes cadeaux, d'albums ou cadres photo, de décorations d'intérieures, de tables de fête. Vous pourrez utiliser librement les matériaux de votre choix : papiers, couleurs, embellissements, découpes originales, objets de la nature, tamponnage etc ...

Outre une activité ludique, cette année l'association a souhaité réaliser une carte de vœux à chacun des résidents de l'EPHAD de Château la Vallière, un projet multigénérationnel et bienveillant.

L'association a clôturé son année en proposant de nombreuses créations à l'occasion du marché de Noël le 10 décembre à Couesmes.

Faites comme Danielle, Bernadette, Micheline, Françoise, Michelle, Aline à qui nous souhaitons la bienvenue cette année !

N'hésitez pas à nous rejoindre, même de temps en temps pour partager de bons moments !



Suivez-nous

<https://www.facebook.com/alasso.descartes>

Contact : Cécile 0681485154

Mail : alassodescartes@yahoo.fr

Paroles aux associations



LE COMITÉ DES FÊTES



Nous joindre :
Vanessa - 06 50 24 27 30 /
Cécile - 06 81 48 51 54 /
Marie - 06 62 66 99 82
Email : cdf.couesmes37@gmail.com
Site internet :
<https://cdfcouesmes37.wixsite.com/couesmes>

Suivez nous aussi sur Facebook !

L'année 2022 s'achève pour le Comité des Fêtes, la première année complète pour la nouvelle équipe. Nous tenons avant toute chose à remercier les bénévoles d'ici et d'ailleurs ainsi que les conseillers et Sophie qui ont su nous apporter leur aide. Un grand MERCI pour leur dynamisme, pour leur énergie et leur bonne humeur !

L'heure est donc au bilan et aux projections, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 6 janvier 2023 à 19h30 à la salle des associations de Couesmes pour notre assemblée générale. Elle durera environ 1h durant laquelle nous ferons le bilan et présenterons les projets 2023. Elle sera clôturée par un verre de l'amitié et partage de la galette des rois ! Ouvert à tous.

En résumé, nous avons atteint notre objectif : dynamiser la commune en proposant des manifestations diverses et variées, tant les inconditionnelles depuis des années comme le dîner champêtre de Juillet (300 personnes) ou la Brocante fin septembre, que de nouvelles manifestations : Pâques (35 enfants) et Halloween (45 enfants), le Marché Gourmand Nocturne en Septembre (1400 personnes environ) et le Marché de Noël en décembre (le premier !).

Nous avons également fait 2 lots qui nous ont permis de rentrer des fonds, venant s'additionner aux subventions des institutions publiques et aux bénéfices des buvettes des manifestations. Ainsi, les animations et goûters de Pâques et Halloween ont pu être offerts aux enfants (et aux parents !) et nous avons pu étoffer les animations sur les différentes manifestations (concerts, jeux gonflables, stands maquillages etc.)

Nous continuons sur notre lancée en 2023. Nous proposerons en plus cette année une marche rando découverte de Couesmes en lien avec la découverte des plantes et de la nature, ainsi qu'une grande nouveauté qui nous tenait à cœur : un cinéma en plein air en fin d'été. Nous vous en dirons plus bientôt ! Nous continuons de réfléchir aux événements de l'année 2024 (déjà). Nous avons des idées, mais ne souhaitons pour le moment pas proposer d'avantage de manifestations. Pour cela, nous devons être plus nombreux dans l'équipe des bénévoles.

Vous l'aurez compris, nous pouvons faire plus ! Si vous avez envie de vous impliquer, un peu, beaucoup ou passionnément avec notre jeune équipe dynamique, contactez-nous ! Promis, on est plutôt super sympas et surtout sans prise de tête.



A NOTER DANS VOS AGENDAS

Saison Festive 2023

COMITÉ DES FÊTES DE COUESMES

06.01 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, GALETTE DES ROIS**

11.02 **LOTO D'HIVER***

08.04 **LOTO DE PRINTEMPS***

Comité des Fêtes

08.04 **CHASSE AUX OEUFS**



Couesmes

03.06 **RANDO NATURE COUESMES**

01.07 **COUESMES EN FÊTE**

25.08 **CINÉMA EN PLEIN AIR**

02.09 **MARCHÉ NOCTURNE, FESTIF & GOURMAND**

24.09 **BROCANTE**

07.10 **LOTO D'AUTOMNE***



28.10 **HALLOWEEN**

03.12 **MARCHÉ DE NOËL, FESTIF & GOURMAND**



DE LA TOURAINE ET DU POITOU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FDVA

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE



Paroles aux associations



ASSISTANTES MATERNELLES DE COUESMES



Patricia GAINARD | L'Epinière | 06.66.20.10.97 | 02.47.24.96.30

Filipa GOMES AIRES | 4, l'Epinière | 06 47 90 20 93

Olivia PADRO | La Collinière | 02 47 24 24 60

ACCUEIL INDIVIDUEL ACCUEIL COLLECTIF



Un multi-accueil est une structure d'accueil collectif pouvant recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans selon trois modalités différentes :

- L'accueil régulier : l'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents pour un forfait d'heures.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est déjà connu de la structure (il y est inscrit et l'a déjà fréquentée) ; il est accueilli pour une durée limitée qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance.
- L'accueil d'urgence : limité dans le temps, il permet de répondre à tous moments aux besoins de garde exceptionnels des familles, pour des enfants encore non connus de la structure. (ex : arrêt maladie d'une assistante maternelle, parents travaillant en intérim, hospitalisation d'un parent...)



Petite enfance

CONTACT ET ADRESSE

2 rue des Sablons | 37400 Cléré les Pins

02 47 24 06 32

contact@cctoal.fr

<https://www.facebook.com/peej.cctoal/>





MULTI ACCUEIL POM DE REINETTE



Le Multi-Accueil Pom' de Reinette de Souvigné est géré par l'Association ACHIL, qui est l'antenne départementale d'une Association Nationale l'ACEPP : Association Collectif Enfant Parent Professionnel, qui anime le réseau des crèches parentales et associatives.

La crèche accueille 15 enfants par jour, et est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les enfants et leurs familles sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes (Educateurs de Jeunes Enfants, Cap Petite Enfance).

Les enfants peuvent fréquenter la crèche dès l'âge de 10 semaines jusqu'à leurs 6 ans, même si nous conseillons aux familles de se diriger vers les nombreux centres de loisirs aux alentours à partir de l'entrée à l'école maternelle. Le Multi-Accueil propose deux modes de garde aux familles : un mode régulier (des jours fixes sont réservés) et un mode ponctuel (la famille réserve un jour de temps en temps selon les places disponibles). L'équipe a le souci de s'adapter aux besoins des familles.

La volonté de Pom' de Reinette est d'offrir aux enfants un lieu de vie adapté à leurs besoins. Les enfants profitent d'un espace réservé aux bébés, un espace avec des tables pour y manger, dessiner, jouer, un espace moteur avec un toboggan et des blocs moteur, un espace lecture, un coin dinette.

Les professionnels proposent aux enfants des sorties lorsque cela est possible, des temps de jeux libres afin de leur permettre de construire des relations sociales, de développer leurs sens, de grandir, et ce, dans un cadre sécurisant physiquement et psychologiquement.

Les salariés de la crèche mènent aussi des ateliers tels que de l'éveil musical et corporel, des ateliers de dessin-peinture, des activités de manipulation-modelage, des temps de jardinage dans la partie potager de la cour, des temps de lecture...

La structure est également labellisé EcoloCrèche depuis 2019, en pensant le maximum de ces actions avec une vision et un objectif écologique.

Pom' de Reinette désire aussi offrir aux familles un lieu de rencontre, d'échanges, d'écoute, où un travail de partenariat parents/professionnels se crée. Pour cela, les parents sont impliqués dans la vie du lieu d'accueil de leur enfant, à travers diverses actions : sorties, fêtes, ateliers... Afin qu'ils le soient pleinement, une commission de parents a été créée. Ce sont des parents et des professionnels qui se retrouvent une fois par trimestre, pour réfléchir au fonctionnement de la crèche, mettre en place des projets, des fêtes, et fabriquer des petites créations/décorations pour la crèche...

De plus, l'équipe choisit chaque année un thème, qui sert de fil conducteur aux activités et aux sorties proposées aux enfants. Cette année, le thème est « les couleurs », et une journée autour d'une couleur est mise en place chaque mois (vêtements et création d'un tableau commun participatif).

Responsable : Johanna ZBIEGIEL
Responsable adjointe : Julie BREINLEN
2, rue de la Mairie | 37330 SOUVIGNE
02 47 24 30 81
pom.de.reinette@achil.fr



Apprendre





ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS



LE PÔLE PEEJ //

La CCTOVAL exerce la compétence **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ)** sur l'ensemble de son territoire.

Ce pôle, se compose d'une **trentaine de structures**, certaines gérées directement par la CCTOVAL, d'autres déléguées à des associations.

CONTACT //

Tel : 02.47.24.06.32
peej@cctoval.fr
@peej.cctoval

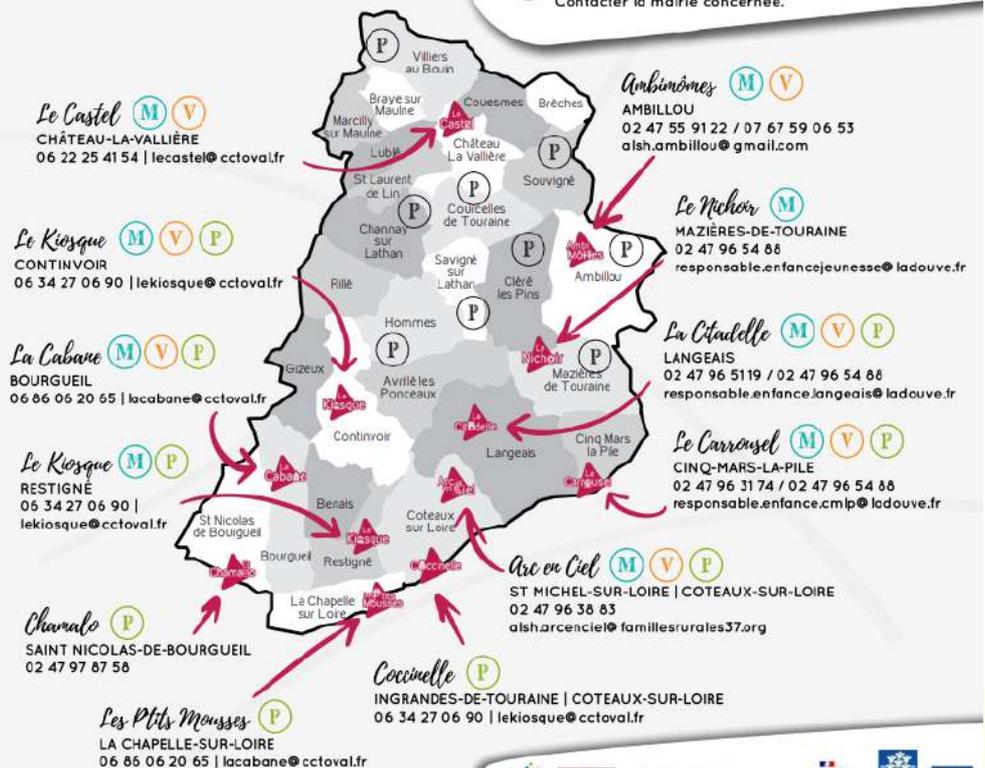
+ d'infos sur
cctoval.fr !



SERVICE ENFANCE

21 STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANTS //

- M Mercredi
- V Vacances
- P Périscolaire Matin/Soir
- P Périscolaire géré par la mairie
Contacter la mairie concernée.



Enfance





ACCUEIL DE LOISIRS ADOS



SERVICE JEUNESSE

LE PÔLE PEEJ //

La CCTOVAL exerce la compétence **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ)** sur l'ensemble de son territoire.

Ce pôle, se compose d'une **trentaine de structures**, certaines gérées directement par la CCTOVAL, d'autres déléguées à des associations.

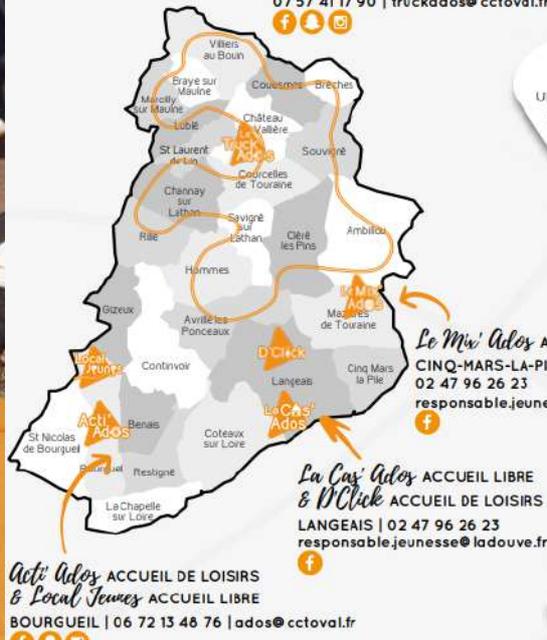
CONTACT //

Tel : 02.47.24.06.32
peej@cctoval.fr
@peej.cctoval

+ d'infos sur cctoval.fr !



7 SERVICES POUR LES JEUNES //



QUELLES STRUCTURES ? //

Accueils Libres

Ouverts par un animateur Jeunesse, les accueils libres sont des locaux en accès libre et gratuit exclusivement dédiés aux jeunes de plus de 11 ans.

Ce sont des lieux de rencontre et d'échange où chacun vient comme il aime et comme il est ! Des lieux de vie, adaptés aux jeunes pour profiter d'activités, en découvrir de nouvelles, développer des projets ou tout simplement se retrouver entre amis.

Baby-foot, billard, console de jeux, jeux de société, sport...

Accueils de loisirs ados

Les accueils de loisirs ados sont des structures collectives qui proposent des activités sportives, des ateliers manuels, des sorties, des visites, des séjours...

L'accès se fait sur inscription et les tarifs sont calculés suivant le quotient familial des parents. Les programmes sont consultables, avant chaque période d'ouverture, auprès des animateurs, sur les réseaux sociaux ou sites internet.

Le Pô Point Information Jeunesse
LANGEAIS | 02 47 96 26 23 | responsable.jeunesse@ladouve.fr

Ouvert à tous, le PIJ a pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs recherches d'informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent. De la documentation, des revues, un accès internet... sont à disposition des jeunes ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un animateur dédié.

Bien que basés à Langeais, les services du PIJ sont accessibles auprès de tous les animateurs Jeunesse de la CCTOVAL : l'accompagnement individualisé peut commencer dans n'importe quelle structure ! N'hésitez pas à en parler à "votre" animateur Jeunesse !



Jeunesse





Ecole Saint-Joseph
Château-La-Vallière

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

La rentrée 2022-2023 a commencé sur les meilleurs auspices avec 15 nouveaux élèves. L'école Saint Joseph compte 76 élèves répartis sur 3 classes.

TPS/PS/MS/GS : 24 élèves, CP/CE1/CM2 : 25 élèves, CE2/CM1 : 28 élèves. Les travaux étant achevés, l'ensemble des enfants a pu intégrer les nouveaux locaux pour le plus grand bonheur de tous.

De plus, l'établissement fait également peu neuve avec un nouveau projet pédagogique pour les trois prochaines années : l'école à travers les âges. Cette année est consacrée à l'école d'autrefois. Divers moments forts et projets fédérateurs sont mis en place par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour que petits et grands puissent vivre au mieux ce projet.

Informations

Si vous souhaitez venir découvrir notre école, n'hésitez pas à venir à nos

portes ouvertes qui se dérouleront les samedis 11 mars et 13 mai de 9h à 12h.

Vous pouvez joindre l'établissement au 02 47 24 02 13, au 06 30 80 51 04, ainsi qu'à l'adresse mail suivante ecolestjoclv@sfr.fr.

Découvrir



ÉCOLE MATERNELLE "LA VALLÉE DU LAC"

« Prenons soin de la biodiversité », la maternelle poursuit son engagement

Jeudi 1er septembre, c'est avec joie que nous avons accueilli nos 69 petits élèves en musique, accompagnés des chansons que nous avons apprises l'an dernier.

Pour cette rentrée, notre effectif d'élèves de grande section étant très conséquent (30), nous avons fait le choix d'une nouvelle répartition afin de garantir de meilleures conditions d'apprentissage pour tous, soit :

- 21 PS avec Elyse DEGLANE et Valérie VEZIN (ATSEM)
- 23 MS/GS avec Florèle GAUGAIN (directrice) et Sandrine VERRIER (ATSME)
- 25 MS/ GS avec Aline LEDRU et Nathalie BESARD (ATSEM)

Suite au départ en retraite de Véronique BRANCHU (AESH depuis 3 ans sur l'école), nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Virginie LEFRANC, aux mêmes fonctions, ainsi que Gabrielle GREGOIRE, sur le poste de service civique, remplaçant Lilou PAGNOUX.

L'année 2021-2022 s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles malgré le protocole sanitaire appliqué aux écoles et nous a même permis d'emmener les élèves de nos 3 classes au Croisic, pour une journée de classe découverte sur le thème de la protection de l'environnement. Une journée magique qui a ravi petits et grands !!

Dans la continuité du travail mené l'an dernier, et toujours avec l'esprit de former de futurs petits citoyens responsables, nous travaillons cette année sur la protection de la biodiversité. Dès septembre, nous avons repris et étendu nos activités au potager et nous avons remis en place « la classe dehors » pour permettre à nos élèves d'être au plus près de la nature. Nous avons participé à l'opération « nettoyons la nature », le vendredi 23 septembre.

Comme l'an dernier, nous allons installer des élevages temporaires, dans nos classes pour observer les insectes et leur mode de vie.

Les élèves de moyenne et grande section participeront également à la création d'hôtels à insectes en compagnie de la Grange du Viornay afin de développer la biodiversité de notre cour d'école. Notre projet devrait nous mener vers une « jolie surprise » autour de la ferme et de ses animaux en fin d'année.

Sur le plan culturel, d'autres projets seront également proposés tout au long de l'année (spectacle de Noël, Ecole et cinéma pour les PS et MS).

Les élèves de grande section ont déjà pu aller, fin octobre, au musée d'histoire naturelle de Tours pour une exposition sur les « araignées » et assister l'après-midi à une représentation à l'opéra.

Les conditions sanitaires s'étant améliorées, nous avons pu reprendre notre partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque qui sont venues présenter aux enfants des « Raconte tapis » et « kamishibais », dans le cadre de la semaine du goût.

Nous les remercions sincèrement pour leur investissement auprès de nos élèves.

Nous continuerons aussi d'entretenir nos relations avec les résidents de l'Ehpad : échanges de productions en lien avec notre thème de l'année.

Et la classe de Petite section accueillera régulièrement les assistantes maternelles du RAM et les enfants qui leur sont confiés, afin de partager des activités ensemble et de familiariser ces futurs élèves avec le milieu scolaire.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible : les municipalités de Château-La-Vallière, Brèches, Couesmes, Lublé, l'APE, les parents d'élèves et leurs représentants, qui nous aident à accomplir nos projets, tant par leurs dons que par leurs actions. Merci à tous.



Contact :

36, ave du Général de Gaulle
37330 Château la Vallière
02 47 24 96 78
ec-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LA VALLÉE DU LAC"

Le jeudi 1er septembre, 107 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire de Château-la-Vallière.

Une rentrée presque normale : comme les années précédentes, et en respectant les distances sanitaires, les parents ont pu être accueillis dans la cour et assister à l'appel des classes.

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux collègues :

- Jimmy LEGENDRE remplace Florence BAZIN à la direction, partie sur Chambray-les-Tours.
- Estelle MARTIN remplace Edwige DOUBLET. Elle assure la décharge de direction et les compléments de temps partiels.
- Anne MARGHALO a quitté l'école suite à la fermeture de sa classe.

Les élèves sont répartis dans 5 classes :

- 15 CP avec Virginie MONMOUSSEAU et Estelle MARTIN
- 19 CE1 avec Nicolas RAVENEAU
- 23 CE2 avec Mélanie LAUR
- 23 CM1 avec Émeline BERTHET
- 27 CM2 avec Jimmy LEGENDRE et Estelle MARTIN

L'année 2021-2022 s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles avec le protocole sanitaire appliqué aux écoles. Les règles sanitaires ont été bien respectées par les élèves malgré les frustrations qu'elles occasionnaient. L'an passé, les 6 classes ont pu partir en classe de découverte en Normandie. Le manque d'effectifs n'a malheureusement pas permis de maintenir la sixième classe sur l'école.

Les conditions sanitaires s'améliorent et nous permettent de nous projeter dans de nombreux projets tels que « École et cinéma » et les séances piscine pour les élèves de CE1 de Monsieur RAVENEAU.

Les classes de cycle 2 et les CM1 ont décidé de travailler autour d'un projet sur le jardin afin de sensibiliser nos futurs citoyens à la préservation de notre environnement. Les classes de CP et de CE1 mettront en place un jardin partagé dans le parc de la mairie où chacun pourra s'investir (plantations, entretien, récoltes..) et en profiter à long terme.

Les CM2 travailleront sur un projet autour de l'Histoire et ont participé au traditionnel cross du collège le vendredi après-midi avant les vacances d'automne.

Nous reprenons le partenariat avec la bibliothèque tous les mardis. Nous remercions chaleureusement les bénévoles pour leur investissement auprès de nos élèves.

Nous remercions chaleureusement les municipalités de Château-la-Vallière, Lublé, Couesmes, Brèches, l'Association de Parents d'Elèves, les parents d'élèves et leurs représentants qui nous soutiennent dans nos projet, tant par leurs dons que par leurs actions.



Contact :

36, ave du Général de Gaulle
37330 Château la Vallière
02 47 24 02 63
ec-b-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr

Découvrir



APE LA VALLEE DU LAC Château - la - Vallière



L'association des Parents d'Elèves de la Vallée du Lac est une équipe de bénévoles.

Son but est d'organiser des manifestations et diverses ventes, dont les bénéfiques sont reversés aux écoles maternelle et élémentaire de la Vallée du Lac. Ces contributions permettent à l'équipe enseignante de financer partiellement leurs projets pédagogiques (sorties scolaires, opération « école et cinéma », intervenants ou acquisition de matériel pédagogique).

Ces opérations ont également pour but de créer des liens entre les familles de l'école, mais aussi avec les divers participants. Toutes les manifestations organisées par l'association, ainsi que les diverses ventes rencontrent un franc succès.

Nous le devons aux efforts fournis par les bénévoles, mais aussi aux familles, à l'équipe enseignante, ainsi qu'aux commerçants et artisans qui nous soutiennent et contribuent à notre réussite.

Nos prochaines actions sont un marché de Noël le vendredi 9 décembre, un loto au printemps 2023, une vente de saucisson en Janvier, d'autres ventes à suivre et la fête des écoles le 2 juillet 2023. Vous serez tous les bienvenus !

Tous les parents d'élèves peuvent nous rejoindre pour apporter leurs idées, et un petit peu de leur temps, tout ça dans un esprit de convivialité !

Paroles aux parents d'élèves



APE « la Vallée du Lac »
36 Avenue du Général De Gaulle
37330 CHATEAU LA VALLIERE
Page facebook :
<https://www.facebook.com/ApeLaValleeDuLac>
ape.lavalleedulac@gmail.com
Présidente : Mme THAON Vanessa
Trésorière : Mme APPOLINAIRE Anais
Secrétaire : Mme TRIT Elise





ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale intervient auprès des personnes, des couples ou des groupes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, financier ou familial pour les aider à trouver des solutions adaptées et durables

Permanence : mairie, 6, rue Lezay Marnésia à Château la Vallière

- les mardis et jeudis sur RDV

Mme GASNIER 02 47 24 30 11

RAM (Relais Assistante Maternelle)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par le Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

Permanence deux vendredis par mois de 9h00 à 10h30 à la Salle Associative de Château la Vallière

Mme RAFARIN 06 07 61 19 07 | 02 47 38 79 95

MISSION LOCALE

La Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement vers l'emploi et d'accompagnement social pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Permanence : rue des Planteurs à Château la Vallière

- Période hivernale : les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00
- Période estivale : les lundis de 14h00 à 15h30

Mme CHABRIAIS 02 47 75 08 71

ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)



L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situation de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, services d'aide aux aidants, etc...

Permanence tous les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 à la mairie.

ADMR 02 47 24 98 69

ENTRAIDE SCOLAIRE

Elle propose un accompagnement bénévole à des enfants en difficulté scolaire que les parents ne peuvent pas aider ou ne peuvent pas faire aider.

Les bénévoles prennent en charge, un enfant, une heure par semaine à son domicile.

Françoise FOLIGUET 06 28 43 34 57
Mail : esa37.nordouest@gmail.com
www.entraidescolaireamicale.org





POINT ACCUEIL EMPLOI

Le PAE, créé par la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest et partenaire du pôle emploi, propose un service d'affichage quotidien et de mise en relation des offres d'emploi. Un animateur fournit tout type de renseignements (formation, inscription pôle emploi, rédaction de CV...).

Permanence : 21 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

- Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- L'après-midi les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00

Mme ROCHETTE 02 47 24 25 22

Mail : srochette@tno.fr

RESTOS DU COEUR

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Permanence : rue des planteurs à Château la Vallière

- Période hivernale : les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00
- Période estivale : les lundis de 14h00 à 15h30

Mme CHABRIAIS 02 47 75 08 71

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Permanence le 3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 à la mairie de Château la Vallière (sur rendez-vous).

Mme BARBIER-BASTARD 06 63 04 63 29



PRÉSENCE VERTE

Présence Verte est un service national de téléassistance pour le maintien à domicile en toute sécurité des personnes âgées, isolées, dépendantes ou atteintes d'un handicap.

Contactez votre conseiller local
Tél : 0 825 004 116 (0,15€TTC/mn)
Site Internet : www.presenceverte.fr

PLANNING FAMILIAL

Un lieu d'écoute et de dialogue au cœur de votre centre-ville. Il favorise l'échange et le partage des savoirs, des cultures, des expériences.

Maison de service au public : 21, avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

Mail : msapchateaulavalliere@cctoal.fr
www.maisondesservicesaupublic.fr





R.E.S. à Saint-Paterne

Facilitez vos recrutements



Que ce soit pour un dépannage ponctuel, un remplacement plus long ou un recrutement très spécifique, RES vous trouve le profil le plus adapté.

Confiez-nous vos travaux !



Pour l'entretien de vos locaux, vos travaux paysagers ou vos travaux de bâtiments, faites appel à RES, et conciliez valeurs et efficacité !



Vous êtes un particulier et cherchez de l'aide pour le ménage, le nettoyage de vitres ou baies vitrées, l'entretien de votre jardin... ? Nous mettons à votre disposition du personnel qualifié et disponible immédiatement !

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire...

David Fostier, Conseiller Mission Locale reçoit sur rendez-vous :

- à l'Espace Pôle Santé et Social Simone Veil à Ambillou
- à l'association R.E.S à St Paterne Racan
- à la Mission Locale à Tours Nord

Mail : david.fostier@laposte.net |
02.47.29.31.20 (répondeur) |
06.62.48.70.19



Inscription à R.E.S sur rendez-vous
contact@res-stpaterne.fr | 02.47.29.37.12 | 06.44.10.03.50



Sylvie PERROTIN
Directrice



Christine MICHEL
Agent d'insertion



Sandie GAUDIN
Conseillère en Insertion
Professionnelle R.S.A.



Violaine ASSET
Agent administratif



Organismes



**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !**



**REJOIGNEZ-NOUS,
DEVENEZ DONNEUR**



Le don de sang, un acte citoyen et solidaire indispensable pour sauver de nombreuses vies !

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens. Chaque jour, dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, 1 100 dons de sang sont nécessaires pour satisfaire la demande des établissements de santé.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer aux produits sanguins issus des dons des donneurs. C'est parce que les produits sanguins ont une durée de vie limitée et que les besoins sont permanents que vos dons sont précieux. Plus que jamais nous avons besoin de vous, ensemble, poursuivons la mobilisation pour le don de sang !

5 fois par an, une collecte de sang est organisée dans la commune de Château-la-Vallière. Notre commune accueillera prochainement une collecte de sang : n'attendez plus, rejoignez cette belle dynamique formée par la communauté des donneurs de sang ! Partagez votre pouvoir, celui de sauver des vies.

Venez donner votre sang à Château-la-Vallière / Pour prendre rendez-vous : mon-rdv-dondesang.efs.sante.frou sur l'appli Don de Sang

Pour donner son sang, il faut...

- Être âgé de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une pièce d'identité
- Bien s'hydrater avant et après un don de sang, et ne pas être à jeun
- Faites le test en ligne sur dondesang.efs.sante.fr/qui-peut-donner

Envie de vous investir en faveur du don de sang ?

Contact : Coralie GAUDIN
coralie.gaudin@efs.sante.fr





MAISON FRANCE SERVICES

Qu'est-ce qu'une France Services ?

Une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne) et peut rassembler en un même lieu vos différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...). L'information est accessible à tous, l'accueil est gratuit et personnalisé selon la demande (mise à disposition d'auto documentation).

Qui m'accueille et m'oriente ?

Vous serez accompagné dans vos démarches par un agent qui a pour objectif d'orienter, de conseiller, d'aider et de donner des éléments de réponse de premier niveau aux usagers.

Quels renseignements vais-je y trouver ?

- obtenir des renseignements administratifs
- obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers
- être accompagné pour effectuer des démarches en ligne, être aidés pour constituer un dossier ou encore obtenir un formulaire et sa notice
- être suivi personnellement sur un dossier

Où aller pour bénéficier de ce service ?

21 avenue du Général Leclerc à Château-la-Vallière | 02 47 24 25 22

Permanence

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h30 14h-17h

Mercredi, Vendredi : 9h-12h30



ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR est un réseau associatif (loi 1901, à but non lucratif) de services à la personnes. Nos associations interviennent auprès des personnes et des familles, de la naissance à la fin de vie, et couvrent tous les champs des services à la personne : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Qui a le droit à l'ADMR ?

Toute personne qui recherche de l'aide au quotidien :

- seniors en perte d'autonomie
- personnes en situation de handicap (enfants ou adultes)
- ou après une hospitalisation, une maladie ou un accident

Quels services propose l'ADMR ?

- aide pour l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas
- aide au lever, au coucher, à la prise des repas, à la toilette
- aide pour les courses, autres déplacements
- livraison de repas à domicile
- garde de jour et de nuit



Permanence Mairie de Château la Vallière | 02 47 24 98 69 | info.fede37@admr.org



S.I.E.I.L.

Les activités du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre et Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.

Il accompagne les collectivités dans leur transmission énergétique. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïques, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enercvl.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Il permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr)

SIEIL d'Indre et Loire
12-14, rue Blaise Pascal | BP 51314 | 37000 TOURS Cedex 1
02 47 31 68 68 | sieil@sieil37.fr



LA FIBRE OPTIQUE arrive chez nous

Au 20 août, une première ouverture commerciale au sein de notre commune a été déployée pour différents foyers. Ce déploiement va se poursuivre et de nouveaux secteurs seront raccordés d'ici la fin de l'année et dans le courant de l'année 2023.

Vous pouvez dès à présent tester votre éligibilité en ligne sur : www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite.

La commune effectue un travail sur l'adressage qui consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations en nommant des voies et en attribuant des numéros aux bâtiments que celle-ci dessert. Chaque maison se verra donc attribuer un numéro (pour celle qui n'en ont pas). Un courrier vous sera adressé afin de vous indiquer le numéro de voirie retenu pour votre habitation. Les élus ont fait le choix de garder dans la mesure du possible, le nom des hameaux identifiés sur la commune.



TOUT SAVOIR SUR VOTRE RACCORDEMENT À LA FIBRE !



VAL-DE
LOIRE
FIBRE

L'abonnement fibre

1 - Souscrire à la fibre est-il obligatoire ?

Souscrire à un abonnement à la fibre repose sur une décision individuelle et volontaire et peut se faire à tout moment, dès lors que vous êtes éligible.

2 - J'ai un abonnement ADSL et je veux passer à la Fibre, faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau mis à disposition est compatible avec tous les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). La disponibilité de leurs offres dans votre commune dépend de leur politique commerciale.

Si votre opérateur ne propose pas d'offres Fibre, vous devrez donc changer de FAI.

3 - J'ai un abonnement à la Fibre et je veux changer d'opérateur, faut-il prévoir une nouvelle intervention ?

La prise optique installée reste inchangée. Aucun nouveaux travaux n'est requis.

4 - Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Val de Loire Fibre.

Lors des ouvertures commerciales, certaines réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres. Le site internet www.valdeloirefibre.fr indique également sur son outil d'éligibilité les opérateurs présents par adresse sélectionnée.

5 - Si une panne se produit, qui dois-je contacter ?

Tout dysfonctionnement, voire interruption de votre connexion Internet doit être signalé à votre FAI qui déclenchera l'intervention requise.

6 - Comment résilier mon abonnement avec mon ancien opérateur ?

Il vous suffit de contacter votre FAI qui vous accompagnera pour les modalités de résiliation de votre abonnement.

7 - A quel moment dois-je résilier mon abonnement ADSL ?

Nous préconisons de ne résilier votre abonnement ADSL qu'au moment de la mise en service de votre abonnement fibre.

8 - Est-ce que je peux conserver mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, la portabilité de votre numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe.

Il s'agit d'une obligation légale et gratuite. Votre nouvel opérateur gèrera cette formalité au moment de la résiliation de votre ligne ADSL.

9 - Est-ce que je peux conserver l'adresse email associée à mon opérateur ADSL ?

Votre adresse email (@opérateur.fr) est conservée a minima 6 mois après la résiliation de votre ancien abonnement (obligation légale) Cette durée peut être prolongée, en fonction de la politique commerciale de l'opérateur.

10 - Est-ce que je peux conserver mon accès au Cloud de mon ancien opérateur ?

Votre espace Cloud peut être conservé sous réserve de payer des frais auprès de l'opérateur commercial.

Vous restez propriétaire de vos données. Grâce à la Fibre, la vitesse de transfert depuis un ancien espace Cloud vers un nouvel espace Cloud est rapide.





Le raccordement

11 - Comment se déroule le raccordement dans mon logement ?

La fibre optique emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur historique.

Si vous habitez un appartement, la fibre est tirée depuis le palier jusqu'à votre logement.

Si vous habitez un pavillon, la fibre est tirée de la rue, depuis un poteau (en aérien) ou des gaines techniques existantes (en souterrain).

12 - Qui dois-je contacter pour être raccordé ?

Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), vous pourrez convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien intervienne à votre domicile, en général dans les 2 à 3 semaines.

En fonction de la politique du FAI que vous aurez choisie, le raccordement est réalisé par les équipes Val de Loire Fibre ou par le FAI lui-même. Dans tous les cas, la fibre optique reste la propriété de Val de Loire Fibre.

13 - Le technicien qui installe la fibre optique s'occupe-t-il, également, de l'installation de la box Internet et de configurer mes équipements (PC, tablette, etc...) ?

L'installation de la box Internet et la configuration des équipements ne font pas partie de la prestation de raccordement final, mais peuvent être proposées en option par les FAI.

14 - Quel est le coût d'un raccordement ?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre FAI.

Toutefois, dans le domaine privé, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

15 - Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2h à 3h selon la configuration de votre logement.

Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.

16 - Par où passe le câble de la prise terminale optique ? Qui décide de son emplacement ?

Nous préconisons de placer la prise terminale optique dans une pièce de vie afin de bénéficier au mieux du réseau WiFi.

Sur les conseils du technicien, vous déterminez le meilleur emplacement pour installer le plus discrètement possible la prise fibre. Le câble, de couleur blanche, peut cheminer le long des plinthes et des encadrements.

17 - Peut-on avoir plusieurs prises optiques ?

Une seule arrivée optique est prévue par foyer. La distribution interne dans le logement se fait ensuite par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant Porteur en Ligne).

Grâce à la fibre vous bénéficierez d'un service Très Haut Débit de 500 M à 1 Gbps*. Ce qui signifie une connexion plus rapide et plus stable pour toute la famille.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur



Comment est calculée la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

Le montant de la TEOM est déterminé sans rapport avec la composition du foyer, sa production de déchets ou la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ainsi, un contribuable qui peut bénéficier des services collectifs d'enlèvement des déchets de la commune mais ne les utilise pas, parce qu'il ne produit pas de déchets (logement vacant) ou n'utilise pas le service public, ne peut pas échapper au paiement de la TEOM.

L'impôt est calculé sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties (la valeur locative cadastrale du logement) : elle est établie d'après le revenu net cadastral servant de base à la taxe foncière. Ce revenu net cadastral est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. Autrement dit, la base imposable à la TEOM est égale à la base imposable à la taxe foncière, elle-même égale à la moitié de la valeur locative cadastrale du logement.

Exemple de calcul de la TEOM pour une maison de 3 chambres :

Valeur locative brute de la maison : 870 euros

Taux de la « taxe ordures ménagères » : 20.98% (pour 2022)

Montant dû (cotisation) = 183 euros

Nouvelles consignes de tri



NOUVEAU

TOUTES les barquettes et boîtes en plastique

TOUS les pots en plastique

TOUS les sacs et sachets en plastique

TOUS les films et suremballages

TOUS les bouteilles et flacons en plastique

TOUS les emballages métalliques

TOUTES les cartonnets et les briques alimentaires

ET TOUJOURS

INUTILE DE LES EMBOÎTER ET DE LES LAVER,

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT !

LA COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes s'effectue le lundi matin. Si il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage est systématiquement reporté au mardi matin. Dans tous les cas, pensez à sortir vos ordures la veille car les heures de collecte ne sont pas fixes.

Les sacs jaunes sont à votre disposition en mairie



INFOS DIVERSES



Réseau des déchèteries

Accessible aux véhicules munis d'une vignette

NOUVEAUX HORAIRES

en vigueur au 15 avril 2022



	Benais	Bourgueil	Côteaux sur Loire (St Patrice)	St Laurent de Lin	Savigné sur Lathan
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	6h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	2 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois

Pour information :
les containers à papiers et à verres, sur la commune de Couesmes, se trouvent à l'angle de la rue Pierre Fontaine et de la rue Velpeau

SMIPE Val Touraine Anjou
ZI La Petite Prairie
1, Impasse Clé des Champs - BP35
37140 BOURGUEIL
contact@smipe-vta.net
02 47 97 89 75
Accueil téléphonique du lundi au vendredi uniquement le matin de 8h30 à 12h30

OBTENIR UNE VIGNETTE D'ACCÈS AUX 5 DÉCHÈTERIES

Afin d'accéder aux 5 déchèteries vous devez vous faire recenser en qualité de particulier demeurant sur l'une des 26 Communes qui composent le SMIPE Val Touraine Anjou, pour qu'une vignette ACCÈS PARTICULIERS vous soit remise.

Pour cela, il suffit de fournir les documents suivants :

- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la carte grise du ou des véhicule(s) utilisé(s)

puis 2 solutions de transmission s'offrent à vous :

- Les envoyer par e-mail à l'adresse suivante : contact@smipe-vta.net.

A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée par voie postale.

- Ou vous présenter au sein de nos bureaux sur le site de la déchèterie de Bourgueil au 1, Impasse Clé des Champs - Zone Industrielle La Petite Prairie.

La vignette sera délivrée sur place.

Un doute, une question sur le tri ?
02 47 97 89 75 - www.smipe-vta.net
contact@smipe-vta.net

Syndicat des Ordures Ménagères



Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées en ligne

Le service urbanisme du Pays Loire Nature gère les dossiers d'urbanisme des communes dotées d'un document d'urbanisme. La commune de Couesmes est dotée d'une carte communale. C'est le pays qui instruit la plupart de nos dossiers.

Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) en ligne par voie électronique, dont le guichet unique pour toutes les communes du territoire du PAYS LOIRE NATURE est le : <https://sve-pln.sirap.fr>

Les étapes pour une demande dématérialisée :

- Préparez au préalable tous les documents sous format numérique (pdf, jpg, png)
- Accéder au guichet unique pour les demandes dématérialisées <https://sve-pln.sirap.fr> – Retrouver votre commune par son code postal
- Créer votre compte
- Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet et remplissez-le en ligne
- Joignez les documents numériques du dossier (Plan de situation, de masse, des façades côtés, notice descriptive...etc... documents listés dans le bordereau des pièces à joindre)
- Validez le dossier et envoyez-le

Afin de permettre l'envoi dématérialisé du récépissé de dépôt, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique dans le formulaire du cerfa de demande et de cocher l'encart 2 « coordonnées du demandeur », la case » j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ». **Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours déposer votre dossier à la mairie ou leur envoyer par voie postale.**

1, rue Serpentine | 37400 Ambillou
02 47 29 48 84
urbanisme@paysloirenature.fr

Aménagement des combles :
Déclaration Préalable :
< à 20 m² de SP * ou d'ES **
< à 40 m² de SP ou d'ES
si accolé à un bâtiment existant,
si situé dans une zone urbaine,
si SP existant + extension
< à 150 m² de SP
Délai d'instruction : 1 mois
Permis de construire si le projet ne
respecte pas les conditions
citées ci-dessus

Piscine non couverte < ou = à 100 m²
Déclaration préalable
Délai d'instruction : 1 mois

Abri de jardin entre 0 et 5 m²
Pas de demande d'autorisation
Si < à 20 m² c'est une
déclaration préalable

Permis de construire maison individuelle :
délai d'instruction : 2 mois

Réfection de façades et toitures :
Déclaration Préalable :
Délai d'instruction 1 mois

**Portail, clôture, menuiseries,
panneaux photovoltaïques**
Déclaration préalable
Délai d'instruction : 1 mois

**Extension/Annexe/abri de jardin/carport
/appentis/véranda :**
Déclaration Préalable :
< à 20 m² de SP ou d'ES
< à 40 m² de SP ou d'ES,
si accolé à un bâtiment existant
et situé en zone urbaine
Délai d'instruction 1 mois
Permis de construire si l'extension
ne respecte pas les conditions
citées ci-dessus

SP * = Surface de Plancher
ES ** = Emprise au sol

Source : Pays Loire Nature- CG - 2018

Urbanisme



INFOS DIVERSES



CAUE 37 – Indre-et-Loire
34 place de la préfecture, 37000 Tours
02 47 31 13 40
www.caue37.fr

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou d'extension de votre habitat,
Vous envisagez de restaurer, de réhabiliter ou de transformer un bâtiment ancien,
Vous vous interrogez sur la réglementation ou sur le choix des matériaux,
Vous souhaitez aménager votre terrain ou votre jardin.

Les architectes-conseillers et les paysagistes-conseillers du CAUE 37 aident, gratuitement, sur rendez-vous, les particuliers porteurs d'un projet architectural ou paysager.

ATTENTION : Cette mission d'assistance architecturale ne se substitue pas aux compétences de l'architecte libéral dont le recours est obligatoire pour les projets supérieurs à 150 m².

Comment se déroule le rendez-vous

Au cours du rendez-vous qui dure une heure environ, l'architecte-conseiller ou le paysagiste-conseiller du CAUE 37 vous :

- aide à réfléchir à la cohérence de votre projet, à définir votre programme selon vos besoins et à votre mode de vie
- renseigne sur les aspects architecturaux, paysagers et environnementaux de votre projet
- guide pour favoriser l'insertion de votre projet dans le paysage (choix d'implantation, d'orientation...) en tirant le meilleur parti de votre terrain
- informe sur la réglementation (conformité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur) et des démarches administratives
- explique le rôle de l'architecte dans le processus de la construction et du paysagiste dans celui de l'organisation des espaces extérieurs

Limites d'intervention du CAUE 37

L'architecte-conseil du CAUE 37 :

- ne dessine pas de plan
- ne participe pas aux instructions d'autorisation d'urbanisme
- ne se charge pas de la maîtrise d'œuvre





INFOS DIVERSES



Couesmes offre à ses habitants la qualité de vie que l'on peut attendre d'une commune rurale. Le "bien vivre ensemble" est au cœur des préoccupations de chacun et passe par le respect des règles de la vie en communauté. Quelques petits rappels...

NUISANCES SONORES

Le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ainsi, selon l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et des dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

VITESSE DANS LE BOURG

Les limitations de vitesse doivent être respectées dans toutes les rues de notre commune. Petit rappel 30 kms/h dans le bourg. Attention !!! des contrôles réguliers sont effectués par la gendarmerie

BRUITS, TRAVAUX DE BRICOLAGE, DE JARDINAGE BRUYANT

Le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ainsi, selon l'arrêté de Madame le Préfet d'Indre-et-Loire, les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

L'entretien de la voirie communale et de ses dépendances dont les trottoirs sont de la compétence des communes.

Cependant, cette charge d'entretien ne constitue pas une stricte obligation, le maire peut prévoir, par arrêté municipal, que cet entretien soit réalisé par les habitants devant leur habitation (code général des collectivités territoriales).

Tous ensemble nous pouvons agir. Devant l'ampleur de la tâche, l'agent communal ne peut plus faire face à cet entretien aussi régulièrement qu'avant, chaque habitant peut participer à son niveau en appliquant des gestes simples. Vous pouvez entretenir et désherber sans pesticide les trottoirs et les caniveaux devant votre habitation : balayez, arrachez, binez, fauchez, tondez...

ANIMAUX ERRANTS

Des animaux en divagation sont régulièrement signalés en mairie. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tout genre : peurs pour les enfants ou personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements...

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Ils leur est donc demandés de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est conseillé de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.

DÉMARCHAGE OU VENTE A DOMICILE :

Devant la recrudescence du démarchage à domicile, quelques conseils pour ne pas se faire abuser :

- Demander une carte professionnelle au démarcheur avec sa photo et le logo de sa société,
- Ne communiquez jamais vos données personnelles (numéro de compteur, facture, identifiants personnels, ...) et surtout PAS votre RIB,
- Ne le laissez pas accéder à votre compteur
- Ne signez rien, laissez-vous le temps de la réflexion,
- Si vous n'êtes pas intéressé, soyez ferme !!!

En cas de doutes, contactez la mairie, sachant que tout démarchage sur la commune doit être signalé en mairie. Si la mairie est fermée, le démarcheur ou sa société doivent se signaler auprès de la gendarmerie.

ORDURES MÉNAGÈRES

**Jour de ramassage :
Lundi**

En cas de déménagement ou d'emménagement, merci d'en avvertir la mairie.

Règles de vie



ARTISANS | COMMERCANTS

Artisans, Commerçants



ARTISANS | COMMERCANTS

Artisans, Commerçants